

PLAN CANICULE

* * * * *

PLAN CANICULE 2008

Personnes en situation de précarité

La Fédération de l'Entraide Protestante a participé le 9 juin 2008 à une réunion au Ministère de la santé et des solidarités pour le lancement du Plan national canicule 2008. Celui-ci vient à la suite des précédents. Une circulaire interministérielle du 13 mai dernier, adressée aux préfets, indique les actions à mettre en œuvre au niveau local pour détecter, prévenir et lutter contre les conséquences sanitaires d'une canicule.

La circulaire précise notamment les modalités de repérage des personnes isolées à domicile et les mesures pour les personnes sans abri et en situation de précarité : assurer la possibilité d'ouverture de places d'hébergement et d'accueil de jour supplémentaires ; renforcer et initier les visites afin de rappeler les mesures de prévention essentielles aux personnes vivant habituellement en habitat précaire. Les équipes mobiles contribueront au repérage et au soutien des personnes pour les aider à faire face aux difficultés résultant de leur mode de vie et de leur état de santé. Elles devront assurer l'orientation, pour les personnes qui l'acceptent, vers un lieu d'accueil adapté (accueil de jour, centre d'hébergement) et en cas de situation d'urgence, feront appel au centre 15 (cf. dans les Recommandations Canicule version 2008 : fiches 5.9 à 5.12).

Le numéro national « canicule info service » fonctionne du 1^{er} juin au 31 août (numéro gratuit : 0 800 06 66 66). Le plan canicule est de la responsabilité du préfet dans les départements : des réunions doivent être organisées par les préfets avec les partenaires concernés. Vous êtes invités à vérifier que ces réunions locales et départementales ont été organisées. Si celles-ci n'ont pas lieu, vous pouvez en informer la Fédération de l'Entraide Protestante qui transmettra à la D.G.A.S. (Direction Générale de l'Action Sociale). De plus les maires doivent être informés qu'ils peuvent faire appel en cas de besoin aux antennes de proximité des associations nationales et aux associations locales.

Un dépliant très bien fait « La canicule et nous » sur les précautions à prendre est en cours de diffusion dans les lieux de passage (La mairie, la Poste, ..).

Vous trouverez sur <http://www.sante.gouv.fr> la version 2008 du Plan national canicule ainsi que les recommandations et la circulaire du 13 mai 2008 (cf. « Canicule et chaleurs extrêmes »).

(Note Miriam Le Monnier – juin 2008)